

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 15 septembre 2017 A 20H30

Le quinze septembre deux mille dix sept à vingt heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur Pascal PHILIPPOT Maire.

Etaient présents : M. PHILIPPOT Pascal, M. MOUCHARD Patrick, Mme JUBAULT-BREGLER Anne, M. GIRAULT Bruno, M. PRADES Guy, Mme. BASMOREAU Stéphanie, M. VEZIEN Nicolas, Mme DAUSEND Sandra, Mme DANET Clothilde

**Procurations : M. GALINIER-WARRAIN Gilles donne pouvoir à M. PHILIPPOT Pascal
Mme MACDAID Emma donne pouvoir à Mme JUBAULT-BREGLER Anne
Mme DONZIER Emmanuelle donne pouvoir à M. PRADES Guy**

Absent(e)(s) :

Sandra DAUSEND, est élue secrétaire.
2017

Convocation du 12 septembre

Ajout à l'ordre du jour une délibération, approuvé à l'unanimité :

Délibération : Annule et remplace la délibération n°8 du 16/09/2016 Démolition de l'ancienne poste et projet de reconstruction de 5 à 7 logements par l'Habitat Eurélien

Approbation et signature du procès verbal de la séance précédente :

Le maire informe en préambule le Conseil de la démission de Madame Danièle Ryckeboer.
Monsieur le Préfet a été informé de celle-ci.

Finances
Anne Jubault-Bréglér

Délibération n° 1-15/09/2017 : Durée des Amortissements des immobilisations de la Commune, à l'unanimité

Le Conseil Municipal décide de mettre en place la durée des amortissements pour les immobilisations de la commune en fonction des comptes d'imputation suivants

Comptes 204 Subventions d'équipement versées **Amortissement 5 ans.**

Les crédits seront ouverts au compte 6811 en dépenses de Fonctionnement et au compte 2804 en recettes d'investissement.

Délibération n° 2-15/09/2017 : Durée des Amortissements des immobilisations du budget de l'Assainissement, à l'unanimité

Le Conseil Municipal décide de mettre en place la durée des amortissements pour les immobilisations du budget de l'assainissement en fonction des comptes d'imputation suivants

Comptes 21311 Construction bâtiments d'exploitation. **Amortissement 60 ans.**

Comptes 21351 Construction installations générales, agencements, aménagements bâtiments d'exploitation

Amortissement 10ans

Comptes 21532 Installations réseaux d'assainissement **Amortissement 60 ans**

Comptes 21562 Installations matériel spécifique d'exploitation service d'assainissement **Amortissement 10 ans**

Comptes 2188 Autres Immobilisations corporelles **Amortissement 10 ans**

Les crédits seront ouverts au compte 6811 en dépenses de Fonctionnement et au compte 281 en recettes d'investissement.

Délibération n° 3-15/09/2017 Délibération du Conseil Municipal concernant le fonds d'aide au logement (FSL

Département) : à l'unanimité

Le conseil Municipal a pris la décision de ne pas verser de fonds d'aide au logement.

Délibération n° 4-15/09/2016 : Décision modification budget communal : à l'unanimité

Les amortissements liés aux travaux d'enfouissement des réseaux rue de la Ville l'Evêque n'ont pas été prévus au budget, il convient donc de prendre une décision modificative du budget communal.

Le conseil municipal décide les modifications ci-après :

<u>Section de Fonctionnement</u>	
Dépenses	
Chapitre 042 Article 6811	+ 4 488,00 €
Chapitre 012 Article 6413	- 4 488,00 €
<u>Section d'investissement</u>	
Recettes	
Chapitre 040 Article 28041582	+ 4 488,00 €
Chapitre 010 Article 10222	- 4 488,00 €

*Manifestations - Associations - Médiathèque
Emmanuelle Donzier - Guy Prades*

Délibération n° 5-16/09/2017 Subvention aux associations : à l'unanimité

Comme chaque année les membres du conseil votent les subventions allouées aux associations. Les montants sont fonction du nombre d'adhérents et de l'engagement de l'association dans la vie du village de Berchères-sur-Vesgre.

Les montants votés sont les suivants :

Associations	Montant de la subvention
ASB	525,00 €
Couleurs d'écoles	730,00 €
Les pêcheurs Bercheriens	600,00 €
Spartak	435,00 €
Village en fête	350,00 €
AJB	500,00 €
Amicale de St. Ouen Marchefroy	250,00 €
Comité des fêtes d'Anet (patinoire)	500,00 €
Anciens matériels pompiers	250,00 €
Athéna	100,00 €
Pompiers de Bû	150,00 €
Kassoumaï	250,00 €
Pitchouns and Co	175,00 €
Familles victimes Solidarité défense	250,00 €
Cyclos de Boncourt	250,00 €
Archer de LVE	200,00 €

Informations :

Le Marché de Noël aura lieu les 9 et 10 décembre 2017, Notre sponsor fait exceptionnellement pour nous l'effort financier d'être présent et de monter le chapiteau et ses équipements pour cette manifestation. Emmanuelle DONZIER doit prendre contact avec la Mairie d'Ivry-sur-Seine et contacter tous les exposants. Cet événement devrait être le dernier, suite à la baisse importante des dotations de l'Etat ; nous ne pourrons hélas donc plus assurer sous cette forme la pérennité de cet événement. Nous souhaitons néanmoins que le dernier soit marquant.

La Fête de la Verdre prévue initialement le 10 septembre 2017 a été annulée.

Action Sociale

Informations :

Commission sociale, les sièges de la commission sociale sont actuellement vacants, divers conseillers y pallieront.

Pour nos anciens de plus de 70 ans :

Repas - colis de fin d'année

Suite aux nouvelles réductions très importantes des dotations de l'ETAT aux collectivités, chaque commune est amenée à réduire ses dépenses...

Néanmoins le conseil a décidé de continuer à honorer ses anciens Et proposera de se retrouver pour un déjeuner au restaurant le 23 novembre 2017 ou pour ceux qui ne pourraient y participer il leur sera proposé de leur offrir un colis de Noël pour passer les fêtes."

A cet effet, un courrier sera envoyé prochainement pour en fixer le lieu

Noel des enfants :

Le conseil est en cours d'analyse pour un spectacle de Noel accessible à tous (maternelles et primaires)

Délibération n° 6-15/09/2017 : Demande de subvention Fonds d'aide aux jeunes. A l'unanimité

Fonds d'aide aux jeunes, comme chaque année le Conseil Départemental demande une participation d'aide aux jeunes. Cette année, Le Conseil décide de verser 200 euros.

Urbanisme
Bruno Girault

Délibération n° 7-15/09/2017 : Approbation PLU, 1 abstention, (M. MOUCHARD Patrick) - 11 pour (M. PHILIPPOT Pascal, Mme JUBAULT-BREGLER Anne, M. GIRAULT Bruno, M. PRADES Guy, Mme. BASMOREAU Stéphanie, M. VEZIEN Nicolas, Mme DAUSEND Sandra, Mme DANET Clothilde, M. GALINIER-WARRAIN Gilles, Mme MACDAID Emma, Mme DONZIER Emmanuelle

Le conseil municipal sous la présidence de Monsieur le Maire,

Mr le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération du 29 mai 2015 du Conseil Municipal, prescrivant la révision du Plan Local d'Urbanisme et précisant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) a été débattu lors du Conseil Municipal du 18 juin 2016, conformément à l'article L.153-12 du Code de l'Urbanisme.

Par délibération du 18 novembre 2016, le Conseil Municipal a dressé le bilan de la concertation et a arrêté le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme.

Le projet a ensuite été transmis aux personnes publiques associées et à l'État pour avis, conformément à l'article L 153- 16 du Code de l'urbanisme. Les avis reçus ont été joint à l'enquête publique.

M. Roland GUILLEMIN a été désigné par décision du Tribunal Administratif d'Orléans le 17 février 2017, Commissaire Enquêteur, en charge de l'enquête publique afférente à la révision du Plan Local d'Urbanisme.

L'arrêté municipal de mise à enquête publique a été prit le 27 février 2017. L'enquête a été organisée pour une durée d'un mois du 3 avril 2017 au 4 mai 2017 inclus, conformément à l'article L.153-19 du Code de l'Urbanisme.

Huit observations écrites ont été portées au registre de l'enquête publique (R1 à R8);

Dix lettres ont été réceptionnées ou remises au commissaire enquêteur (L1 à L10) ;

Deux pétitions par courrier ont été réceptionnées (L2 et L6)

Quatre courriers électroniques ont été reçus (E1 à E4)

Le commissaire enquêteur a rendu son rapport le 30 mai 2017, assorti d'un avis favorable.

En réponse aux demandes de l'enquête publique :

- L'Emplacement Réserve n°2 a été supprimé.

La révision du Plan Local d'Urbanisme tel qu'elle est présentée au Conseil Municipal est prête à être approuvée conformément à l'article L.151-21 du Code de l'Urbanisme.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu :

- le code général des collectivités territoriales
- le code de l'urbanisme et notamment les articles L.110-1, L.153-12 à 19
- la délibération du conseil municipal du 29 mai 2015 prescrivant la révision du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.), et définissant les objectifs et les modalités de la concertation
- le compte rendu du conseil municipal du 18 juin 2016, portant acte du débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable (P.A.D.D.)
- la délibération du conseil municipal du 18 novembre 2016 tirant le bilan de la concertation, et arrêtant le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme
- l'arrêté municipal du 27 février 2017 prescrivant l'enquête publique
- le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur en date du 30 mai 2017
- le dossier de PLU complet, tel qu'il est annexé à la présente
- les avis des personnes publiques associées
- l'avis de la CDPENAF qui s'est réunie le 2 février 2017

CONSIDERANT que les observations de l'ensemble des personnes publiques associées et du commissaire enquêteur ont bien été prises en compte

CONSIDERANT que les modifications au projet de PLU arrêté ne remettent pas en cause l'économie générale du projet.

CONSIDERANT que les modifications apportées au projet procèdent de l'enquête publique et des avis des personnes publiques associées.

CONSIDERANT que le dossier de révision du plan local d'urbanisme tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé conformément au code de l'urbanisme.

DECIDE

Après délibération à la majorité des membres présents,

D'approuver la révision du Plan Local d'Urbanisme tel qu'elle est annexée à la présente délibération.

Le Plan Local d'Urbanisme sera exécutoire dès lors qu'il aura été publié et transmis au sous-préfet dans les conditions définies aux articles L. 2131-1 et L. 2131-2 du code général des collectivités Territoriales.

Conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois, d'une mention dans un journal diffusé dans le département.

Conformément à l'article L.153-22 du Code de l'urbanisme, le dossier de révision du Plan Local d'Urbanisme est tenu à la disposition du public à la Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Préfecture du Département.

Délibération n° 8-15/09/2017 : Annule et remplace la délibération n° 8 du 16/09/2016 Démolition de l'ancienne poste et projet de reconstruction de 5 à 7 logements par l'Habitat Eurélien, à l'unanimité

Suite à la délibération, n° 4 du 24/05/2013 concernant le projet de construction sur l'emplacement de l'ancienne poste, le Conseil Municipal décide de confier à l'Habitat Eurélien le projet de construction de 5 à 7 logements compatibles avec le PLU et l'AVAP sur les parcelles cadastrées AC 206, AC 219, AC 228, AC234, AC235. Le terrain sera cédé à l'Habitat Eurélien à titre gracieux, sous le bail emphytéotique d'une durée de 50 ans. Le

terrain sera cédé libre de toute construction, la commune ayant assuré préalablement la démolition du bâtiment reconnue comme point noir au cœur du village. Le permis de démolir a été agréé par l'ABF le 16 août 2016.

Travaux
Pascal Philippot, Patrick Mouchard

Informations :

Démolition ancienne poste et reconstruction d'un bâtiment à usage locatif.

La démolition est terminée. La demande de versement des subventions sont faite.

Les membres du conseil qui l'ont souhaité on pu consulter l'avant projet proposé par Habitat Eurélien.

Celui-ci a également été transmis par Habitat Eurélien à l'architecte des bâtiments de France

Troisième et dernière tranche de la RD 933 vers Houdan

Du feu tricolore rue du Château au Chemin de l'Orangerie cette tranche est en cours.

La sécurisation de cet axe *intra muros* sera ainsi terminée.

Le prolongement du cheminement piéton côté Anet est également poursuivi dans le cadre de cette opération et rejoindra ainsi le GR 22 par la station d'épuration avec un passage piéton en travers le la RD 933 au niveau de la STEP.

Communication
Sandra Dausend

Information :

Les Brèves : une réunion pour faire le point sera organisée prochainement

Le Bulletin Municipal : il devrait être finalisé pour février 2018, Madame Sandra DAUSEND demande aux conseillers de préparer divers articles ; lors de la réunion sus citée ceux-ci seront listés.

Coordonnées utiles : une mise à jour des coordonnées utiles a été effectuée et est en cours de vérification ; elle sera mise à disposition.

Vœux : Une sélection de photo sera présentée par Sandra DAUSEND pour la réalisation de la carte de vœux.

Un courrier sera adressé au propriétaire du château pour solliciter encore une fois son accord pour nous prêter sa demeure pour la cérémonie des Vœux dans le cas ou celle-ci ne serait pas encore vendue.

Information : Madame Sandra DAUSEND reprend le suivi du site informatique les diverses informations, renseignements ou modifications lui seront communiqués par les conseillers.

Personnel
Anne Jubault-Bréglér - Pascal Philippot

Informations :

Commission du personnel : une réunion sera organisée en octobre afin de préparer la mise en place du nouveau régime indemnitaire (RIFSEP), ainsi que les entretiens de fin d'année. Les conseillers qui désirent y participer, même s'ils ne font pas partis de la commission, pourront y participer.

Le document unique : sa mise à jour est en cours et son approbation sera soumise au conseil municipal en début d'année prochaine

Syndicats

Délibération n° 9-15/09/2017 : Arrêté Inter Préfectoral concernant la fusion de 5 syndicats de rivière, à l'unanimité

Le Maire expose :

Le Conseil Municipal a pris, sur la base de l'article L.5212-27 du code général des collectivités territoriales (CGCT), l'initiative d'un projet de périmètre accompagné d'un projet de statuts, visant à créer un syndicat mixte, par fusion entre le syndicat intercommunal de rivière Eure 1^{ère} section (SIRE 1), le syndicat intercommunal de la Vallée de la Blaise (SIVB), le syndicat intercommunal pour le cours moyen de l'Eure (SICME), le syndicat intercommunal de la Basse Vesgre (SIBV) et le syndicat mixte de la Voise et de ses Affluents (SMVA). Le principe et le contenu de cette fusion ont été travaillés par les syndicats concernés en coordination avec les services de l'Etat (la DDT de la Préfecture d'Eure-et-Loir).

Conformément à l'article L.5212-27 du CGCT, les préfets d'Eure-et-Loir et de l'Eure ont proposé un arrêté de projet de périmètre de fusion ainsi que le projet de statuts correspondant.

Le Conseil Municipal dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification de l'arrêté préfectoral, pour se prononcer à la fois sur le projet de périmètre de fusion et le projet de statuts.

La délibération concernée doit exprimer sans ambiguïté, par une décision favorable ou défavorable, la position du syndicat quant à ce projet de fusion. A défaut de délibération dans le délai susvisé, l'avis de notre Conseil Municipal sera réputé favorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité

- approuve le projet de périmètre de fusion des syndicats de rivières précités,
- approuve le projet de statuts annexé à la présente délibération.

Délibération n° 10-15/09/2017 : Election Titulaire Syndicat de la Basse Vesgre, à l'unanimité

Monsieur Guy Prades a été élu titulaire au sein du Syndicat de la Basse Vesgre en remplacement de Monsieur Jean Marie Lecoœur démissionnaire.

Information : Syndicat de la Vaucouleurs

Les travaux de l'usine de traitement du calcaire de Saint Lubin est en cours de finition, et devrait être opérationnelle début 2018.

Il est demandé à nos représentants de demander à la SAUR de très rapidement faire une information circonstanciée auprès des abonnés équipés d'adoucisseur pour le réglage de ceux ci.

Décisions municipales
Pascal Philippot

*Décisions prises dans le cadre de la délégation du conseil municipal au Maire (article L 2122.22 du CGCT),
délibération 10 en date du 28 mars 2014*

- Droit de préemption non exercé suite à la vente de 7 parcelles.
 - Acceptation de Don pour la Mairie 225euros.
-

La séance est levée à 00H15.